



## Réunion du Conseil Communautaire

le mercredi 16 mars 2022 à 19 heures  
Salle du Conseil

### Compte rendu

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 16 mars à 19 heures, le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni Salle du Conseil, Communauté de communes du Castelrenaudais, 37110 CHÂTEAU-RENAULT.  
Sous la Présidence de Madame Brigitte DUPUIS

Date de la convocation du Conseil communautaire : mercredi 9 mars 2022

#### Étaient présents :

Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Chantal AVENET, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS, Fernand GARCIA, Corinne GUILLAUT, Alain PELÉ, Smail ABERKANE, Evelyne HAURY, Gaëlle POUPIN, Véronique BERGER, Marc LEPRINCE, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Joël BESNARD, Isabelle SÉNÉCHAL, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE

**Formant la majorité des membres en exercice.**

#### Étaient absents excusés :

Sylvie GANNE donne pouvoir à Corinne GUILLAUT,  
Damien GARCIA donne pouvoir à Alain PELÉ,  
Philippe ITEY donne pouvoir à Gaëlle POUPIN,  
Jocelyne PETAY donne pouvoir à Jocelyne DEFEINGS,  
Gino GOMMÉ donne pouvoir à Brigitte DEFEINGS,  
Annick REITER donne pouvoir à Joël BESNARD,  
André DAGUET donne pouvoir à Isabelle SÉNÉCHAL,  
Béatrice VERWAERDE.

Monsieur Frédéric LAUGIS remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée .....	31
Nombre de délégués en exercice .....	31
Quorum .....	16

Madame la Présidente introduit la séance par une intervention sur la situation en Ukraine et propose l'ajout suivant à l'ordre du jour de la présente séance : Subvention exceptionnelle pour l'Ukraine.

#### **Récapitulatif des décisions prises par la Présidente dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil communautaire**

Le Conseil communautaire a pris acte des décisions prises par la Présidente dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil communautaire.

#### **Approbation du compte-rendu du Conseil communautaire du 23 février 2022**

Le Conseil communautaire a approuvé le procès-verbal du Conseil communautaire de la séance du 23 février 2022.

## **STRATÉGIE ET PROSPECTION ÉCONOMIQUE**

#### **Extension de la zone d'activités Porte de Touraine – Travaux de viabilisation**

Le Conseil communautaire a proposé de suivre le classement des offres réalisé par le maître d'œuvre, SAFEGE, a choisi l'offre variante 1 du groupement COLAS-ANVALIA dont COLAS est mandataire pour un montant total de 1 074 517,40 € HT et a autorisé Madame la Présidente ou le Vice-Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **Projet d'extension n° 2 de la Zone d'Aménagement Concerté « Porte de Touraine » à Autrèche – définition des modalités de concertation préalable à la création et à la réalisation de la ZAC 2**

Le Conseil communautaire a validé les orientations du projet d'extension n° 2 du Parc d'activités « Porte de Touraine » ainsi que les premières conclusions de l'étude de faisabilité a validé la poursuite du projet d'extension n° 2 du Parc d'activités « Porte de Touraine » dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concerté, a approuvé le périmètre d'étude portant sur une emprise totale d'environ 72 hectares, annexé à la présente délibération. Lors de la création de la ZAC, ce périmètre pourra être réduit aux stricts besoins de l'opération, a défini les modalités de concertation suivantes :

- Organisation d'une exposition publique.
- Mise à disposition d'un registre d'observations.
- Publication d'articles sur les supports de communication des collectivités,

et a autorisé Madame la Présidente ou le Vice-Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **Lancement d'une procédure de déclaration de projet portant sur l'intérêt général du projet de construction d'un bâtiment logistique dans l'extension de la ZAC « Porte de Touraine » à Autrèche et emportant mise en compatibilité du PLUi**

Le Conseil communautaire a validé le lancement de la procédure de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal par déclaration de projet afin de permettre la réalisation du projet d'installation du bâtiment logistique LSL accueillant la société Intersport sur le territoire d'Autrèche, a confirmé que les objectifs poursuivis par cette procédure sont les suivants :

- Permettre la réalisation du projet d'aménagement de l'extension de la ZAC « Porte de Touraine »
- Permettre l'installations du bâtiment logistique LSL accueillant la société Intersport, compte tenu de son caractère d'intérêt général ;
- Adapter les dispositions réglementaires du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (règlement écrit et graphique et réduction de la protection d'inconstructibilité lié à l'A10) afin d'autoriser la réalisation complète du projet,

a validé l'organisation de la concertation préalable à la mise en compatibilité du PLUi de manière concomitante à celle préalable à la création de la ZAC Porte de Touraine n° 2, et a défini en conséquence les modalités de concertation suivantes :

- Organisation d'une réunion et d'une exposition publiques.
- Mise à disposition d'un registre d'observations.
- Publication d'articles sur les supports de communication des collectivités.

et a autorisé la Présidente ou un Vice-président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de la procédure.

## **Renaudais Création Développement et Relance – Attribution des aides**

Le Conseil communautaire a accepté d'octroyer 3 000 € à Trans Turone, 2 371,76 € à l'AURL Fleuriot Jardin et 3 000 € à B Maçonnerie Renov dans la cadre du dispositif Renaudais Création développement et Relance, et a autorisé Madame la Présidente ou un Vice-Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et notamment la convention avec l'entreprise attributaire de l'aide.

# **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

## **Dossier de subvention « Coup de pouce à la primo-accession »**

Le Conseil communautaire a validé le projet présenté, a accepté d'octroyer 2 000 € à Madame Grosleron Julie dans le cadre du dispositif « Coup de pouce à la primo-accession et a autorisé Madame la Présidente ou le Vice-Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et notamment la convention d'attributaire de l'aide.

## **Marché public relatif à la mission de suivi-animation de l'OPAH, l'OPAH-RU et Opération Façades du Castelrenaudais**

Dossier reporté

# **FINANCES**

## **Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) - Fixation du taux 2022**

Le Conseil communautaire a fixé le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) à 23,58 % pour l'année 2022 qui sera appliqué sur l'ensemble des entreprises des communes membres de la Communauté de Communes du Castelrenaudais.

#### **TASCOM - Fixation du coefficient multiplicateur:**

Le Conseil communautaire a maintenu à 1,05 le coefficient multiplicateur applicable à la TASCOM à compter du 1er janvier 2023.

#### **Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) et Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) - Fixation des taux 2022**

Le Conseil communautaire a instauré un taux sur le Foncier Bâti à 2,75 % pour l'année 2022, et a maintenu le taux sur le Foncier Non Bâti à 1,59 % pour l'année 2022.

#### **Budget Général – Vote du compte de gestion 2021**

Le Conseil communautaire a approuvé le compte de gestion du budget « Général » des trésoriers pour l'exercice 2021.

#### **Budget Immeuble de rapport – Vote du compte de gestion 2021**

Le Conseil communautaire a approuvé le compte de gestion du budget Immeubles de rapport des trésoriers pour l'exercice 2021.

#### **Budget Zones d'activités – Vote du compte de gestion 2021**

Le Conseil communautaire approuvé le compte de gestion du budget Zones d'activités des trésoriers pour l'exercice 2021.

#### **Budget SPANC – Vote du compte de gestion 2021**

Le Conseil communautaire a approuvé le compte de gestion du budget SPANC des trésoriers pour l'exercice 2021.

#### **Budget Général – Vote du compte administratif 2021**

Le Conseil communautaire a approuvé le compte administratif 2021 du budget Général de la Communauté de Communes.

#### **Budget Immeubles de rapport – Vote du compte administratif 2021**

Le Conseil communautaire a approuvé le compte administratif 2021 du budget Immeubles de rapport de la Communauté de Communes.

#### **Budget Zones d'activités – Vote du compte administratif 2021**

Le Conseil communautaire a approuvé le compte administratif 2021 du budget Zones d'activités de la Communauté de Communes.

#### **Budget Général – Affectation des résultats**

Le Conseil communautaire a proposé de reporter 2 063 805,58 € en recettes d'investissement au compte 001, et de reporter 3 291 553,34 € en recettes de fonctionnement au compte 002, qui seront repris au Budget Primitif 2022 du budget Général.

#### **Budget Immeubles de rapport – Affectation des résultats**

Le Conseil communautaire a proposé de reporter 199 660,63 € en recettes d'investissement au compte 001, et de reporter 172 247,00 € en recettes de fonctionnement au compte 002, qui seront repris au Budget Primitif 2022 du budget Immeubles de rapport.

#### **Budget Zones d'activités – Affectation des résultats**

Le Conseil communautaire a proposé de reporter 1 245 548,28 € en dépenses d'investissement au compte 001, et de reporter 915 029,81 € en recettes de fonctionnement au compte 002, qui seront repris au Budget Primitif 2022 du budget Zones d'activités.

#### **Budget Général – Approbation du budget primitif pour 2022**

Le Conseil communautaire a adopté le Budget Primitif du budget Général pour 2022 dont la section de fonctionnement s'équilibre à 11 350 510,00 € et la section d'investissement s'équilibre à 5 374 728,00 €.

## Budget Immeubles de rapport – Approbation du budget primitif pour 2022

Le Conseil communautaire a adopté le Budget Primitif du budget Immeubles de rapport pour 2022 dont la section de fonctionnement s'équilibre à 652 338,00 € et la section d'investissement s'équilibre à 951 016,00 €.

## Budget Zones d'activités – Approbation du budget primitif pour 2022

Le Conseil communautaire a adopté le Budget Primitif du budget Zones d'activités pour 2022 dont la section de fonctionnement s'équilibre à 2 828 100,00 € et la section d'investissement s'équilibre à 6 297 099,00 €.

# ADMINISTRATION GÉNÉRALE

## Subvention exceptionnelle pour l'Ukraine

Le Conseil communautaire a accepté d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'association Castelrenaudais Ukraine sur présentation des justificatifs, et dans la limite de 6 000 € pour soutenir l'Ukraine, et a autorisé Madame la Présidente ou un Vice-Président à mettre en œuvre les formalités nécessaires pour verser la subvention auprès de l'association Castelrenaudais Solidarité Ukraine.

# INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

## Comptes rendus des Commissions et Syndicats

## Informations diverses

## Questions diverses

À Château-Renault, le 21 mars 2022

La Présidente,



Brigitte DUPUIS

## AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le Conseil Communautaire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter aux services généraux de la Communauté de Communes – 5 rue du Four Brûlé à Château-Renault, pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales